

de l'écriture elle joue un rôle important; en effet, l'écriture de manuscrit de trois écritures nationales en est immédiatement issue (voir l'ancienne écriture italienne pl. 25 b, l'écriture mérovingienne pl. 25 a, l'écriture visigothique pl. 35 a).

Pour les abréviations voir pl. 22. On remarquera en particulier l'abréviation des finales par un trait oblique.

## 5. Écriture demi-onciale.

Pl. 20. 23 c. 46.

La demi-onciale est issue de la cursive romaine : les lettres de cette cursive sont tracées avec art et les formes en sont belles, fermes et bien proportionnées. Cependant quelques lettres, surtout dans les anciens manuscrits, ont assez souvent des formes onciales, l'**N** majuscule en particulier se maintint longtemps.

D'ordinaire, la demi-onciale, surtout primitivement, a les lettres grandes et larges; à la regarder superficiellement, elle ressemble fort à l'onciale. Elle en diffère pourtant essentiellement : l'onciale, en effet, est une écriture majuscule, tandis que la demi-onciale est une écriture minuscule; de plus, dans l'onciale, quoiqu'elle subisse l'influence de la cursive en quelque sorte, les lettres correspondent généralement à celles de la capitale; la demi-onciale, au contraire, emprunte la plupart des formes de ses lettres à la cursive.

Les lettres les plus caractéristiques de la demi-onciale sont **a, g, n, r**.

Certaines lettres de la demi-onciale, telles que **b, d, m, r, s**, se rencontrent déjà au III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècle (voir l'épître de Tite-Live, pl. 10 a, le décret de Dioclétien et l'inscription funéraire de Gaudentia, pl. 11, ainsi que le fragment *de formula Fabiana*, pl. 14). L'âge d'or de la demi-onciale va du V<sup>e</sup> au IX<sup>e</sup> siècle. Il est à remarquer qu'en général les codices en demi-onciale qui nous sont parvenus renferment des ouvrages de littérature chrétienne. Evidemment les chrétiens l'employaient de préférence pour leurs livres religieux.

Demi-onciale de Tours. Au IX<sup>e</sup> siècle la demi-onciale fut imitée avec grand succès à l'école calligraphique de l'abbaye de S. Martin de Tours et on s'en servit aussi bien pour les manuscrits en entier que pour quelques pages, les débuts de livres ou de paragraphes. Du reste, elle ne se distingue de la minuscule carolingienne du même temps que par la forme des lettres mentionnées ci-dessus (**a, g, n, r**) et par la rondeur et ampleur des lettres (pl. 46. Voir L. Delisle, *Mémoire sur l'école calligraphique de Tours au IX<sup>e</sup> siècle*, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, 32, Paris 1885).

Lettres isolées de la demi-onciale.

Le trait de droite de l'**a** est vertical. La panse de gauche est grande et aussi haute ou peu s'en faut que le trait de droite; en beaucoup de manuscrits de l'époque primitive cette panse est ouverte ou à demi-ouverte en haut; **a** ressemble à un **c** et **i** juxtaposés. — On rencontre aussi quelquefois la forme de l'**a** oncial.

Les panses de **b, d, p, q**, dans les manuscrits anciens, sont ouvertes, plus tard elles sont fermées. A partir du VII<sup>e</sup> siècle les hastes de **b, d, h, l, p, q** sont la plupart du temps ornées.

Le plus souvent **e** est fermé en haut par la languette, dans les manuscrits anciens pourtant il est souvent ouvert (comme dans l'ancienne onciale). **e** se tient entre les lignes du milieu ou dépasse la ligne médiane supérieure.

**f** n'a pas en haut de barre, mais la haste est recourbée vers la droite.

La tête du **g** est formée d'un trait droit ou ondulé; la queue est grande et ouverte à gauche. **g** ressemble au **z** allemand allongé d'aujourd'hui.

**i** et d'autres lettres, comme **m, n, r, u**, ont souvent une petite ligne de fuite ou tout au moins portent un coup de plume.

**l** est recourbé en bas, quelquefois pourtant ses lignes forment un angle droit, comme dans la capitale.

**m** se compose de trois jambages verticaux, unis en haut; le dernier jambage se retourne fortement à gauche, en dedans, comme dans l'onciale.

On trouve des reproductions des documents de Ravenne en particulier dans l'ouvrage de Gaetano Marini, *I Papiri diplomatici raccolti ed illustrati*, Rome 1805. Pour les fragments latins de la collection de papyrus de l'archiduc Rainer, voir *Führer durch die Ausstellung* (édité par J. Karabacek), Vienne 1894, p. 122 et 127. Il y a aussi beaucoup de reproductions de cette collection dans l'ouvrage cité déjà plusieurs fois de C. Wessely, *Schrifttafeln zur älteren lateinischen Paläographie*, Leipzig 1898, Nos 14. 16. 17. 18. 19. 21; quelques-uns de ces fragments sont datés des années 317. 396. 398. On trouvera d'autres indications de littérature dans les ouvrages déjà cités (au chapitre de l'ancienne cursive romaine).

**n** la plupart du temps a la forme majuscule.

L'épaule de l'**r** est longue et dans beaucoup de manuscrits descend très bas.

**s** d'ordinaire se compose de deux traits : le premier est vertical, l'autre est oblique; le trait oblique décrit un grand arc vers la droite.

La haste du **t** d'ordinaire est recourbée vers la droite, en bas; souvent elle se recourbe d'abord vers la gauche, avant de se diriger vers la droite. En beaucoup de manuscrits la barre du **t** s'incline en avant.

**u** a la forme ronde; souvent il est suscrit, mais alors il est réduit.

Les abréviations répondent en général à celles des manuscrits en onciale. Dans le palimpseste d'Autun, contenant un commentaire de droit, on trouve employées les *Notae iuris* (voir ci-dessous). Traube cite une demi-onciale à Vérone LIII (51), « où un système limité de notes juridiques a reparu » (*Paläographische Anzeigen* dans *Neues Archiv*, 26, p. 235).

Ligatures. Plus fréquemment que dans l'onciale nous trouvons les lettres reliées entre elles. Les languettes de **e** et de **f** en particulier, la tête de **g**, l'épaule de **r** et la barre de **t** sont souvent liées avec les lettres suivantes. Quelques lettres changent en même temps de forme : ainsi dans certaines liaisons **e** est grand, ouvert et comme brisé, **i** est prolongé au-dessous de la ligne; dans le Codex Hilarius de S. Pierre (pl. 20), au lieu de **ae** on a quelquefois **ε** cédillé (on en trouve un exemple pl. 136, ligne 9, du Facsimile de la *Palaeographical Society*).

Séparation des mots et des phrases. Dans les manuscrits anciens les mots se suivent sans interruption, plus tard de plus en plus on laisse un intervalle entre les mots. Les phrases et les membres de phrases sont la plupart du temps séparés par un petit espace; les phrases nouvelles commencent souvent par une lettre agrandie, les nouveaux paragraphes par une lettre, qui avance en marge. Comme signe de ponctuation on trouve souvent un point.

Maillon ne connaît pas encore le nom de demi-onciale (*semiuncialis*). Maffei non plus, à notre connaissance du moins. Toustain et Tassin pourtant consacrent à la demi-onciale un grand chapitre et en notent excellemment les caractéristiques. Ils l'appellent *écriture demi-onciale* ou *écriture mixte* (*Nouveau traité*, III, 204).

De tous les manuscrits en demi-onciale connus les fragments du commentaire aux Institutions de Gaius, découverts par Chatelain en 1898 dans la bibliothèque du séminaire d'Autun semblent être les plus anciens. Chatelain fait remonter ces fragments au V<sup>e</sup> siècle (*Journal des Savants*, 1898, p. 378; *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1898, p. 383; P. Krüger, *Der Kommentar zu Gaii Institutiones in Autun*, dans la *Zeitschrift für Rechtsgeschichte*, romanistische Abteilung, 24, Weimar 1903, p. 375).

Parmi les manuscrits en demi-onciale qui sont datés, citons : Les *Fasti consulares* du Codex LV (53) de Vérone, commencés en 487 (Zangemeister-Wattenbach, pl. 29/30); le Codex Hilarius aux archives de Saint-Pierre de Rome, collationné en 509 ou 510 (pl. 20); le Codex XXXVIII (36) de Sulpice-Sévère dans la bibliothèque du chapitre de Vérone, de l'année 517 (Zangemeister-Wattenbach, pl. 32; Arndt-Tangl, 3<sup>e</sup> édit., pl. 34 a); le commentaire sur les épîtres de S. Paul, à Montecassino, lu en 570 (pl. 23 c).

Pour déterminer l'âge des manuscrits non datés, voici les critères, que Chatelain nous donne : Au V<sup>e</sup> siècle **a** est un peu plus petit que les autres lettres brèves, ou bien il est oblique. **e** est assez grand et a la forme d'onciale. Les hastes supérieures de **b, d, h, l** et les hastes inférieures de **p, q** n'ont aucun trait d'ornement. Le premier jambage de **N** est un peu plus long que le second. La panse de **q** est souvent plus large que haute. Dans les liaisons *ci* et *li* **i** se prolonge souvent au-dessous de la ligne. Les cahiers sont numérotés par un chiffre ou une lettre, placé en bas de la dernière page dans le coin de droite. — Au VI<sup>e</sup> siècle le plus souvent **e** a la forme de minuscule. Le jambage du milieu de **m** (au moins dans la première moitié du siècle) n'a pas encore de ligne de fuite. Les lettres longues ne sont point encore ornées. La barre du **t** s'incline quelquefois en avant. Pour **m** et **n** à la fin des lignes on a un trait horizontal d'abréviation, sur la voyelle qui précède et le plus souvent sans point. **l** et **i** ne forment pas ligature. — Au VII<sup>e</sup> siècle on commence à orner les hastes supérieures et inférieures. Le jambage du milieu et souvent aussi le premier jambage de l'**m** ont en bas une petite ligne de fuite. **u** commence souvent avec une petite ligne. Pour **m** et **n**, vers la fin du siècle, on a un trait d'abréviation non seulement à

la fin mais aussi au milieu de la ligne. Au commencement du siècle, l'orthographe est encore assez bonne, mais à la fin elle est mauvaise. — Au VIII<sup>e</sup> siècle nous voyons les hastes inférieures et supérieures ornées de plus en plus; le jambage du milieu de l'*m* repose souvent sur une petite ligne de fuite. Le trait oblique de l'*N* majuscule prend assez bas, à gauche. Le trait vertical du *t* finit quelquefois tout droit, en bas (c'est-à-dire sans courbe). *m* et *n* sont abrégés non seulement à la fin mais aussi au milieu de la ligne. Les cahiers sont numérotés

d'ordinaire en bas, au milieu de la dernière page. Les copistes montrent peu de connaissance de la grammaire; ils confondent *o* et *i*, *i* et *o*, pas cependant dans tous les manuscrits. (Voir E. Chatelain, *Uncialis scriptura codicum latinorum novis exemplis illustrata*. Pars altera, Paris 1902.)

On trouvera des reproductions de manuscrits en demi-onciale en particulier dans l'ouvrage cité plus haut de E. Chatelain et dans les *Exempla codicum latinorum litteris maiusculis scriptorum* de Zangemeister et Wattenbach.

## B. Ecritures nationales.

### 1. Les anciennes écritures italiennes :

- a) L'ancienne cursive italienne;
- b) l'écriture curiale;
- c) l'ancienne écriture italienne de manuscrits;
- d) l'écriture lombardique.

Après la chute de l'Empire romain, on continua dans tous les pays d'Occident, à se servir des écritures romaines : de la capitale, de l'onciale et de la demi-onciale pour les manuscrits, de la cursive dans le commerce ordinaire de la vie, de la demi-cursive pour les manuscrits plus ordinaires. La capitale, l'onciale et la demi-onciale (les écritures des calligraphes) conservèrent leurs anciennes formes, mais la cursive subit bientôt de graves changements et prit selon les pays des formes différentes (tout comme la langue latine dans les pays romans). Ainsi l'on vit se développer en Italie la cursive italienne, la curiale, l'écriture italienne de manuscrits et l'écriture des duchés longobards de l'Italie méridionale; en France l'écriture mérovingienne et en Espagne l'écriture visigothique. L'écriture insulaire (irlandaise et anglo-saxonne) fait exception à cette évolution; elle ne procède pas de la cursive, mais de la demi-onciale. Toutes ces écritures sont des écritures minuscules, comme la cursive dont elles sont issues; de même l'écriture insulaire est essentiellement une écriture minuscule (comme la demi-onciale), encore que souvent elle renferme quelques lettres majuscules.

On donne à ces écritures du haut moyen âge le nom générique d'écritures nationales; on donne pourtant aujourd'hui un autre sens qu'autrefois à ce nom : on sait, en effet, aujourd'hui que ces écritures nationales ne sont pas des produits spontanés, comme on le supposait jadis, mais que toutes sont issues de l'écriture romaine; cependant il est évident que chaque nation, dans le cours des siècles, a donné à l'écriture un caractère spécial.

Mabillon distinguait cinq écritures nationales différentes : la *Romana*, *Gothica* (ancienne espagnole), *Saxonica* (anglo-saxonne), *Langobardica*, *Franco-gallica seu*

### 2. L'écriture mérovingienne.

### 3. L'écriture visigothique.

### 4. L'écriture insulaire (irlandaise et anglo-saxonne).

*Merovingica*; et il croyait, que chacune de ces écritures avait été inventée par ces peuples. Scipione Maffei de Vérone (1675—1755) protesta contre cette assertion et soutint, au contraire, qu'il n'y avait pas d'écritures nationales, mais que ces écritures n'étaient que des variations des trois genres de l'écriture romaine : de la majuscule, de la minuscule, de la cursive. Les Bénédictins, Toustain et Tassin, tout en reconnaissant, que au fond l'idée de Maffei était juste, soutenaient pourtant que l'on pouvait tout de même parler d'écritures nationales, car encore que ces écritures aient la même origine romaine, les formes en sont pourtant fort différentes : « Le quatrième système, que nous substituons aux précédents, fait descendre de la seule romaine toutes les écritures, qui depuis quinze cents ans eurent cours en France, en Espagne, en Angleterre, en Allemagne, en Italie. Les Goths, Wisigoths, Francs, Saxons, Lombards, loin d'apporter, ou plutôt d'introduire une écriture qui leur fût propre, adoptèrent celle des peuples vaincus . . . . Mais l'ignorance, la décadence des arts, et le mauvais goût, qu'entraînaient après elles ces nations indisciplinées, firent dégénérer les écritures, comme tous les arts. Bientôt chaque royaume se distingua par une écriture différente de celle de ses voisins . . . . Par l'exposé de ce dernier système, l'on voit que nous sommes d'accord avec M. le marquis Maffei sur plusieurs points essentiels . . . . Mais sur bien des conséquences, qu'il tire des principes qui nous sont communs, nous ne nous croyons pas obligés d'entrer dans ses vues . . . . Quand par exemple, il s'efforce d'abolir toutes les dénominations d'écriture : mérovingienne, lombardique, gothique ou wisigothique, saxonne, caroline et gallicane, comme si c'étaient des termes, qui ne fussent bons qu'à induire en erreur, nous réclamerons toujours contre une prétention si singulière. Pourvu qu'on ne nie pas que toutes ces écritures viennent de la romaine, ces dénominations sont très utiles pour déterminer les divers genres et espèces d'écritures, dont on veut parler. Ce serait tout confondre que d'appeler seulement romaines toutes les sortes de cursives, que nous voyons dans les mss. et les diplômes. A la faveur de ces dénominations, et des notions qu'elles renferment, jointes aux exceptions, qu'apporte nécessairement la succession des siècles, on peut encore fixer à peu près l'âge des mss. et encore plus sûrement le texte » (*Nouveau traité*, III, 8—11).

Sur cette controverse et sur les travaux de ces grands paléographes — Mabillon, Maffei, Toustain et Tassin — on pourra consulter la notice intéressante de L. Traube, *Vorlesungen und Abhandlungen*, I, p. 24—56.

### 1. Anciennes écritures italiennes.

Après l'époque romaine, l'on vit surgir en Italie plusieurs genres d'écritures, tous issus de la nouvelle cursive romaine. On en peut distinguer quatre principaux :

- a) L'ancienne cursive italienne;
- b) l'écriture curiale;
- c) l'ancienne écriture italienne de manuscrits;
- d) l'écriture lombardique.

#### a) Ancienne cursive italienne.

Pl. 39.

Cette écriture est généralement appelée lombardique, parce qu'on la croyait inventée par les Lombards. En réalité, elle n'est autre chose que la nouvelle cursive romaine continuée. Elle ne se trouve pas seulement dans les documents du royaume lombard (568—774), mais aussi dans les documents des provinces italiennes, qui n'étaient pas sous la domination lombarde, et après la chute du royaume lombard elle demeura longtemps encore l'écriture commune en l'Italie. Nous la connaissons surtout par les actes notariés. C'est dans les duchés lombards de Bénévent, Capoue, Salerne et en d'autres provinces du sud de l'Italie qu'elle se maintint le plus longtemps. Lorsque les Normands se furent emparés de ces duchés (1062 et 1077), la minuscule carolingienne y fut introduite, mais les notaires continuèrent à se servir pour leurs actes de l'ancienne cursive. Finalement l'empereur Frédéric II.

l'interdit en 1220 et de nouveau en 1231. Malgré cette défense, on la rencontre encore dans les actes notariés du sud de l'Italie, vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle (voir N. Barone, *Contributo allo studio della tachigrafia curialesca napolitana*, p. [6], dans les *Memorie della R. Accademia di Archeologia* etc., Naples 1908).

L'ancienne cursive italienne a en général le même caractère que la nouvelle cursive romaine : les traits en sont très courants, les ligatures nombreuses, les hastes inférieures et supérieures très développées, cependant elle est d'ordinaire plus petite, plus irrégulière et plus entrelacée. Il va sans dire qu'elle varie beaucoup dans les différentes provinces.

On ne connaît dans l'original aucun document royal lombard. Le seul, qui autrefois passait pour original, le « praeceptum » d'Aistulf de l'année 755. à Bergame, est selon toute probabilité une copie de la même époque (pl. 39).

La première ordonnance de Frédéric II. contre l'ancienne écriture des notaires, de l'année 1202 est perdue; la seconde, de l'année 1231, est ainsi conçue :